



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0062**

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subvention pour 9 projets de solidarité internationale

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0062**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subvention pour 9 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 9 projets décrits ci-dessous.

1° - Attribution d'une subvention à l'association Humani Burkina pour le projet "Adduction en eau potable et assainissement dans les Communes de Arbolle et Komki Palla au Burkina Faso"

L'association Humani Burkina a été fondée en mai 2011 par un étudiant originaire de Molsheim dans le but de venir en aide aux habitants de certains villages reculés du Burkina Faso pour bénéficier d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Humani Burkina soutient aussi, par des actions ponctuelles, l'accès aux soins, à l'électricité et aux activités maraîchères.

Dans les communes d'Arbolle et de Komki Pala au Burkina Faso, en période de sécheresse, les villageois sont contraints de partager l'eau des petites rivières avec leurs animaux. Les problèmes d'insalubrité et de querelles liées au manque d'eau entre éleveurs et paysans nuisent à la population. Les maladies liées à la consommation d'eau non potable sont fréquentes.

Le présent projet concerne la réhabilitation de 18 forages qui seront équipés pour chacun d'une pompe manuelle et la construction de 40 latrines pour améliorer les conditions d'hygiène des habitants dans les lieux publics dans les communes d'Arbolle et de Komki Pala au Burkina Faso. Ce projet bénéficiera à 15 000 personnes.

Le projet est évalué à 94 339 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 19 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 9 500 €, Eau du Grand Lyon apportant 9 500 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

2° - Attribution d'une subvention à l'association vivre avec Bazoulé (AVB) pour le projet "EAST - eau assainissement santé totale à Bazoulé / Seguedin & Tiyogdin" au Burkina Faso

L'AVB a été créée en 2005 par des volontaires, pour récolter des fonds en vue d'appuyer des enfants d'un village enclavé du Burkina Faso. Face à la réalité de la pauvreté, dans plusieurs localités du Burkina Faso, l'association s'est investie progressivement, par des actions humanitaires dans des domaines comme l'éducation et l'hydraulique en milieu rural.

Le Burkina Faso a entrepris un ensemble de réformes dans le secteur de l'eau et l'assainissement depuis 1990. Avec la décentralisation, les communes sont au cœur des réformes mais avec un parc d'ouvrages hydrauliques nécessitant réhabilitation et renforcement, elles manquent d'ouvrages d'assainissement. Cette situation impacte négativement la santé des populations dans la zone ciblée par le projet à savoir 2 communes rurales (Tougouri et Tanghin Dassouri) dans les provinces respectives du Namentenga au centre nord et Kadiogo au centre du Burkina Faso.

Le projet vise à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les communes de Tanghin Dassouri et Tougouri. Pour cela, le projet prévoit :

- la réhabilitation de 2 forages et l'équipement de Seguedin et Tiyogdin (commune de Tougouri) en pompes solaires,
- la réalisation de 2 blocs latrines dans les marchés de Bazoulé et Tiyogdin. Chacun est équipé de 2 lave-mains,
- le renforcement des capacités en matière de gestion de l'eau et des ouvrages.

Ce projet bénéficiera à 2 700 personnes pour le volet eau potable et 3 000 personnes pour le volet assainissement.

Le projet est évalué à 58 424 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 34 800 €

La contribution demandée à la Métropole est de 16 800 €, Eau du Grand Lyon apportant 18 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

3° - Attribution d'une subvention à l'association Kynarou pour le projet "Sanya ka Yiriwa - phase II (eau et assainissement pour le développement) - Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les Communes rurales de Satiri et Koundougou" au Burkina Faso

Kynarou est une association de développement qui travaille dans le secteur de l'accès aux services essentiels, principalement l'eau et l'assainissement. Elle a été créée en 2004, à la suite d'une 1^{ère} mission humanitaire en Inde. En 2016, après 13 ans d'expérience en Inde, et plus de 50 projets, l'association a décidé de développer ses actions au Burkina Faso afin de continuer de répliquer ses projets dans des zones en besoin.

Le présent projet fait suite au projet Sanya ka Yiriwa phase I, mis en œuvre par Kynarou entre 2018 et 2019. Malgré les résultats encourageants observés dans la zone d'intervention à la suite de cette 1^{ère} phase, il n'en reste pas moins que les besoins et les défis restent énormes dans ces deux communes : taux d'accès à l'eau potable très faible, persistance de la défécation à l'air libre, maladies hydriques, etc. Par ailleurs, les investigations faites depuis la mise en œuvre de la phase I du projet ont mis en évidence la pertinence d'interventions en milieu scolaire, auquel une attention particulière sera accordée en phase II.

Le projet consiste à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les communes rurales de Satiri et de Koundougou-province du Houet au Burkina Faso. Il est prévu la réalisation de 2 nouveaux forages équipés de pompe manuelle, la réhabilitation de 2 forages, la réalisation de 200 latrines familiales, la réalisation d'un forage dans un collège et la réhabilitation d'un forage d'une école. Un bloc de latrines sera installé dans chaque établissement. Les bénéficiaires du volet eau potable sont évalués à 3 000 personnes, 800 élèves et collégiens, tandis que 200 ménages bénéficieront du volet assainissement.

Le projet est évalué à 310 642 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 32 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 16 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 16 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80% du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

4° - Attribution d'une subvention à l'association Energie coopération développement (ECD) pour le projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau - villages de Nano et Nathane" au Laos

L'association ECD a été créée le 6 octobre 2010 à Bourg en Bresse par des personnes qui adhéraient préalablement à l'association Électriciens sans frontières. L'objet de l'association est d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement de la solidarité et de la coopération en faveur des populations défavorisées des pays les plus pauvres dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés tels que la formation jusqu'au transfert de compétences, pour contribuer à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation et la lutte contre l'exode rural et assurer la pérennité des réalisations.

Le Laos est un pays enclavé d'Asie du sud-est. Son 138^{ème} rang à l'indice de développement humain n'illustre qu'imparfaitement la pauvreté des 68 % de ses habitants vivant en zone rurale. Bon nombre d'entre eux vivent dans des zones isolées, leur accès aux villes et aux services essentiels est à la fois très faible et discontinu, les pluies pouvant entraver de nombreuses pistes rurales.

La zone ciblée par l'action est située dans la Province de Khammouane au centre du Laos. Le projet consiste à réaliser pour le village de Nathane et celui de Nano, un forage équipé d'une pompe immergée, un château d'eau en béton armé avec 2 ballons inox de 2 000 l, un réseau de distribution d'eau avec la mise en place de branchements individuels équipés de compteurs.

Un bloc de 3 latrines avec lavabo sera construit en plus pour l'école primaire du village de Nathane.

Un comité de gestion sera mis en place dans chaque village. 800 personnes bénéficieront d'un accès à l'eau. Les 115 familles bénéficieront d'un accès à des infrastructures sanitaires adaptées. Les enfants des écoles primaires et du collège auront de l'eau à leur disposition.

Le projet est évalué à 79 974 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 64 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 24 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

5° - Attribution d'une subvention à l'association Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) pour le projet "Assainissement liquide concerté et durable dans 3 communes périphériques d'Antananarivo (ALITA)" à Madagascar

Fondé en 1976, le GRET est une organisation non gouvernementale (ONG) française regroupant des professionnels du développement. Il agit du terrain au politique pour lutter contre la pauvreté et les inégalités en apportant des réponses durables et innovantes pour le développement solidaire. Actif dans 28 pays, le GRET compte 15 représentations permanentes en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le GRET contribue depuis 30 ans à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations défavorisées. Le GRET est présent à Madagascar depuis 1988, où il contribue aux politiques de développement et favorise l'accès aux services essentiels grâce à son réseau pluridisciplinaire d'expertises et à son ancrage dans les territoires.

Face à une croissance urbaine toujours soutenue, l'agglomération d'Antananarivo à Madagascar doit faire face à une exacerbation des enjeux sanitaires directement en lien avec la production de déchets solides et liquides, dans les arrondissements de la commune urbaine d'Antananarivo mais également dans les communes périphériques du Grand Tana.

Le GRET a transmis au fonds eau une demande de subvention relative à un projet d'amélioration des conditions d'assainissement de 3 communes périphériques de la capitale Antananarivo à Madagascar par la structuration de la filière :

- accompagnement des acteurs locaux (services d'assainissement),
- versement de subventions aux ménages installant les latrines préconisées par un cahier des charges type,
- construction d'une station de traitement des matières de vidange et ouvrages associés (valorisation biogaz et digestat).

Ce projet bénéficiera à 5 000 personnes environ.

Le projet est évalué à 162 937 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 75 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 10 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 55 700 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

6° - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet "Eau durable Analanjirofo, année 3" à Madagascar

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres. Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

Les communes rurales concernées par le projet sont situées dans 2 districts de Fénérive est (230 000 habitants), Vavatenina (150 000 habitants). Ces districts font partie de la région Analanjirofo sur la côte est de Madagascar. Il reste dans cette zone densément peuplée de Madagascar de nombreux villages sans accès à l'eau potable avec une couverture encore faible en infrastructures d'assainissement.

Le projet correspond à l'année 3 d'un programme triennal couvrant la période 2018-2021, il s'agit à la fois de continuer à développer l'accès à l'eau potable dans 13 communes partenaires à Madagascar avec la construction de 32 adductions d'eau gravitaires et la réhabilitation de 25 autres, avec une proposition de traitement de l'eau à domicile pour 2 000 personnes des hameaux, et aussi d'améliorer l'assainissement des villages par la construction de 600 latrines.

Le projet est évalué à 199 473 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 10 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 40 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

7° - Attribution d'une subvention à l'association Ummanité pour le projet "Water challenge 2 Cinzana" au Mali

L'association Ummanité a été créée en 2012 sous l'impulsion d'un groupe d'amis, tous bénévoles, avec pour ambition de développer des actions dans le domaine de l'accès à l'eau et de mener des campagnes d'actions sociales.

L'association Ummanité a été sollicitée par la municipalité de Cinzana au Mali pour un projet d'accès à l'eau potable dans plusieurs villages de la commune. L'association s'est rendue sur place en 2017 et 2018 afin d'étudier le contexte des villages et connaître les difficultés rencontrées par les populations des villages en demande d'une eau de qualité et en quantité suffisante, à savoir : l'insuffisance ou parfois l'inexistence des points d'eau modernes, l'éloignement des points d'eau, les maladies liées à l'eau et la méconnaissance des mesures d'assainissement.

Le projet prévoit la réalisation de 8 points d'eau dans 8 villages pour 8 380 habitants ainsi que 2 blocs latrines. Il vise aussi à former des artisans et les comités de gestion.

Le projet est évalué à 173 420 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 75 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 38 000 € et Eau du Grand Lyon apportera 37 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

8° - Attribution d'une subvention à l'association Systèmes économiquement viables pour l'eau aux suds (SEVES) pour le "projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau - Commune de Guidimé" au Mali

SEVES a vocation de permettre un accès durable aux services publics d'eau et d'assainissement en Afrique à travers la réalisation d'infrastructures et la mise en place de modes de gestion de qualité. SEVES participe également aux réflexions thématiques avec les autorités nationales et les partenaires du développement dans une approche de partage d'informations et de passage à l'échelle d'expériences pilotes. SEVES travaille dans 5 pays d'Afrique : Mali, Niger, Togo, Tchad et Burundi.

L'accès à la ressource en eau est particulièrement problématique dans le cercle de Yélimané au Mali et les pénuries sont accentuées, depuis quelques années, par les effets du changement climatique. Dans les villages de Gninangouha, Kanguessanou et Gawa, la situation est critique car aucune ressource en eau n'est disponible durant les 3 mois de la saison sèche.

Le projet prévoit la création d'une adduction en eau potable dans le village de Kanguessanou permettant de desservir 2 025 habitants en 2021. Alimenté en énergie par des panneaux solaires, le système comprend un forage à partir duquel l'eau est pompée et refoulée vers un château d'eau, puis distribuée au niveau de bornes fontaines. L'ensemble des acteurs sera accompagné et formé (commune, association d'usagers de l'eau, exploitant) pour favoriser une compréhension de leur rôle respectif, garantir un service public durable et professionnaliser l'exploitation.

Le projet est évalué à 193 250 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 41 700 €

La contribution demandée à la Métropole est de 21 700 €, Eau du Grand Lyon apportera 20 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

9° - Attribution d'une subvention à l'association Africa Jyambere pour le projet "Eau potable de Rwesero - Pays des Mille Collines" au Rwanda

L'association Africa Jyambere a vu le jour en 2013, elle a été créée suite à la demande des parents et du corps professoral d'une école primaire de Rwesero en milieu rural au nord du Rwanda qui souhaitaient un appui pour la fourniture d'uniformes et matériels scolaires aux enfants démunis. L'association a déjà réalisé un projet de récupération d'eau de pluie.

La population de Rwesero n'a accès qu'à l'eau des marécages et aux sources non aménagées gratuites. De plus, elle doit parcourir, matin et soir, une très longue distance (plus de 2 heures de marche, aller-retour) pour atteindre cette eau non potable. Gakenke est considéré comme le 1^{er} district en pénurie d'eau potable dans la province du nord du Rwanda.

Le projet d'adduction d'eau potable consiste à la réalisation d'un captage de source, une station de pompage, un réservoir et une desserte via 5 bornes fontaines des villages de Mabago et Gatere dans le nord du Rwanda. Ce projet bénéficiera à 1 400 personnes.

Le projet est évalué à 78 161 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 58 500 €

La contribution demandée à la Métropole est de 17 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 17 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 24 500 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2020 d'un montant de :

- 9 500 € au profit de l'association Humani Burkina pour le projet "Adduction en eau potable et assainissement dans les Communes de Arbolle et Komki Palla au Burkina Faso",

- 16 800 € au profit de à l'AVB pour le projet "EAST - eau assainissement santé totale " à Bazoulé / Seguedin & Tiogdin" au Burkina Faso,

- 16 000 € au profit de l'association Kynarou pour le projet "Sanya ka Yiriwa - phase II (eau et assainissement pour le développement) - amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les Communes rurales de Satiri et Koundougou" au Burkina Faso,

- 20 000 € au profit de l'association ECD pour le projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau - villages de Nano et Nathane" au Laos,

- 10 000 € au profit de l'association GRET pour le projet "Assainissement liquide concerté et durable dans 3 communes périphériques d'Antananarivo (ALITA)" à Madagascar,

- 10 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet "Eau durable Analanjirofo, année 3" à Madagascar,

- 38 000 € au profit de l'association Ummanité pour le projet "Water challenge 2 Cinzana" au Mali,

- 21 700 € au profit de l'association SEVES pour le "Projet d'adaptation au changement climatique et accès à l'eau - Commune de Guidimé" au Mali,

- 17 000 € au profit de l'association Africa Jyambere pour le projet "Eau potable de Rwesero - Pays des Mille Collines" au Rwanda,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 159 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 48 700 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 110 300 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.